

AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE **LELEX****Nombre de membres**

afférents au C.M : 08  
en exercice : 08  
qui ont pris part  
à la délibération : 08

**SEANCE du 11 avril 2023**

L'an deux mille vingt trois, le onze avril,  
à 18h30, le conseil municipal de cette commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit  
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous  
la présidence de Monsieur Roger GROSSIORD, Maire,

Date de convocation  
06/04/2023

**Etaient présents :**

GROSGURIN Laurence, LEVRIER Patrick Adjoints  
GABRIEL-ROBEZ Delphine, TREMBLAY Sacha, GROSGURIN Jean-pierre.

Date d'affichage  
06/04/2023

**Excusés :** PERONNET Gilles pouvoir à GROSSIORD Roger  
MERMET Jacques pouvoir à GROSGURIN Jean-Pierre

**Elu secrétaire de séance :** GABRIEL-ROBEZ Delphine

**OBJET DE LA DELIBERATION : : Refuge de la Loge convention d'occupation temporaire du domaine public.**

Monsieur le Maire rappelle la convention d'occupation temporaire du domaine public pour le refuge de la Loge signée avec Monsieur Franck Damois.  
Considérant que les travaux de réhabilitation du refuge de la Loge ont pris du retard, Monsieur le Maire propose de proroger la convention d'occupation temporaire du domaine public, du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 30 avril 2024 et de laisser le loyer à 420 € TTC mensuel.

**Le conseil ouï l'exposé du Maire**

**après en avoir délibéré par 08 voix POUR 00 CONTRE 00 ABSTENTION**

**DECIDE** de proroger la convention d'occupation temporaire du domaine public du refuge de la Loge pour une année soit du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 30 avril 2024.

**DIT** que le loyer mensuel de 420 € TTC reste inchangé

Pour copie conforme  
Le Maire  
Roger GROSSIORD